dre la lecture de l'exposé des motifs qui précède le projet de lot sur la Chambre haute Après une courte et éloquente allo-cution de M. Buffet, M. de Broglie est monté à la tribune.

Il nous serait absolument impossible, malgré notre bonne volonté, d'exposer dans tous ses détails le mécanisme du sénat septennal. C'est une construction tellement compliquée, tellement bizarre, tellement en dehors de toutes les données de l'architecture pas-ée, présente et future, que notre plume impuissante se refuse absolument à la décrire. Il faut lire le projet de loi de M. de Broglie dans le texte même, tel qu'il est sorti de la féconde imagination de son auteur. Si le sujet n'était pas si triste et le rapprochement légèrement funèbre, nous dirions volontiers que l'expo é de M. de Broglie nous rappelle ce fam ux préambule de la loi sur le plébiscite, préambule dans lequel M. Emile Ollivier, invoquant Paolo, Sarpi, Paruta et autres grands hommes, obtint un si grand et si légitime succès de fou-rire.

Je ne voudrais pas enlever à M Enile Ollivier un seulde ses lauriers, mais je crois que le projet de loi de M. de Briglie lu par Gil-Pérez ou Lassouche au Palais-Royal ferait rire aux larmes. Il y a surtout un grand conseil qui est inimitable: à lui seul, c'est un vaudeville. Les gens du métier prétea-dent qu'il est impossible que Labiche ou dent qu'il est impossible que Labiche ou Meilhac n'aient pas collaboré à ce scènario qui semblerait dét ché de la Vie parisienne. Mais soyons sérieux: En dépit des péri-phrases employées par M. de Broglie, les moins clairvoyants ont compris quelle était la portée de son projet. Tous ont vu par quelles étapes il voulait nous conduire au gouvernement de son choix. L'accueil réfriférant qu'ont reçu les habiletés académiques du ministre de l'intérieur ont dù l'éclairer, du reste, sur les dispositions de ses audi-teurs. Il a dû voir de quel air de pitié dédaigneuse la droite a écouté l'exposé de ce plan enfantin élaboré par des machiavels novices. Mais à ces sentiments de dédain se mèlait aussi un sentiment de tristesse en entendant un ministre lire au milieu d'une assemblée pres jue exclusivement monarchi-que un projet de gouvernement républicain, on se demandait si on n'était pas le jouet

Cinq cents royalistes n'aspirent qu'à un but, ne demandent qu'une chose, proclamer la monarchie, et c'est à eux qu'on vient demander d'organiser un gouvernement républicain!!!

Un autre de nos correspondants, qui prend ses inspirations dans les groupes du centre droit, nous écrit :

La séance d'aujourd'hu, qui a été d'ailleurs fort courte, a été remplie par la lec-ture de l'exposé de motifs et du projet de loi sur la seconde chambre et les rapports des pouvoirs publics.

Cette lecture a été accueillie favorablement par la majorité et a produit un excellent effet, en particulier sur les membres de l'extrême droite.

Ils peuvent s'en trouver plus disposés à se rallier au gouvernement, sans vouloir analyser ce document, que vous receviez en même temps que ma lettre; je veux cepen-dant insister sur les points principaux qui indiquent l'esprit dans lequel il a été

M. le duc de Broglie a insisté dans son exposé de motifs sur ce qu'a cu de person-nel au maréchal la loi du 19-20 novembre et sur la refus de la Chambre de constituer la République refus dans lequel eile doit eucore persister aujourd'hui,car, le provisoire, malgré les graves inconvénients qu'il pré-sente, à cet avantage immense de permettre à tous les bons citoyens de concourir à l'œuv.e commune de réparation du pays sans qu'ils soient obligés de faire pour cela le sacrifice de leurs convictions et de leurs espérances.

Ce passage a 66 accueilli a droite et au centre droit par des marques énergiques

d'approbation. Le ministre insiste aussi sur les engagements pris devant le pays et sur l'intention bien arrêtée du maréchal de remplir jusqu'au bout le mandat qui lui a été confié

Il entre ensuite dans des considérations générales sur la nécessité de séparer le pou-voir exécutif du pouvoir législatif, de confier ce dernier à deux Chambres; et il a fait remarquer que la seconde Chambre qu'il pelle le grand Conseil serait l'appui du aréchal contre une assemblée trop ardente.

Enfin il a déclaré que le gouvernement avait encore l'espoir de rallier autour de lui non-seulement tous ceux qui avaient voté le septennat, mais aussi ceux qui, l'ayant combattu, s'y soumettent comme à la loi de leur

pays.
Si je cite encore l'endroit où il est dit que rement à l'expiration des pouvoirs du maré-chal le chef du pouvoir exécutif, et celui qui refuse tout traitement aux futurs sénateurs, je vous aurai indiqué tous les passages ayant fait quelque sensation sur l'Assemblée.

Versailles, 12 mai 1874. Le verdict du jury de la cour d'assises du Nord, à Douai, nous a été favorable. Vous l'avez appris par le télégraphe.

Douze questions furent posées au jury, douze fois, il a répondu que nous n'étions pas coupable.

c'est une grande journée pour nous et pour la politique loyale du parti royaliste

Les débats ont duré neuf heures consécu tives avec un acharnement indicible. Nous devons d'avoir échappé aux sévérités

de la loi, l'amende et la prison, à la puis-sance oratoire de notre courageux défenseur et à l'indépendance, du jury du Nord. Cette magistrature populaire a reconnu solennellement que notre cause est juste et que nos persécuteurs ont tort.

La souveraineté de l'Assemblée nationale, La souveraineté de l'Assemblée nationale, l'intégrité de son pouvoir constituant, après le vote du 20 septembre, ont été proclamés par le verdict de l'opinion publique, la loi du 20 septembre est jugée.

Nous devons un hommage de profonde, sincère et affectueuse reconnaissance à Mo Dubois, du barreau de Montpellier, qui a bien voulu alors que nous étions condamné,

sans débats, accepter résolument notre difficile et périlleuse défense. M° Dubois est tout jeune. Le midi seul

connaissait et appréciait ce puissant athlète. C'est une révélation que son plaidoyer devant la cour de Douai. Quelle logique! quelle force ! quelle ardeur de convictions! quelle magie de langage ! quelle splendeur d'intelligence et d'énergie.

Me Dubois est une puissance. Il a de l'orateur le tempérament vigoureux, la majestueuse attitude, l'ampleur du mouvement, l'écrasanle ironie, la confiance en sa cause, la verve, l'entrain, le geste, la parole abon-dante et claire, le mouvement et l'enthou iasma

Quand il tenait sous son regard qui cloue sur placa, sous sa main gantée de velours, mais solide et souple comme l'acier, M le Procureur général, ce magistrat semblait s'affaisser peu à peu; la poitriue, la croix d'honneur, l'hermine, la simarre, la toque d'honneur, l'hermine, la simarre, la toque galonnée d'or, tout baissait, tombait, disparaissait. — Le coupable ce n'était plus nous, c'était ce jeune champion du ministère et du septennat constitué, le procureurgénéral, le frère du sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique. l'organo de MM. de-Broglie, Depeyre et Baragion qui osait soutenir que le 20 novembre l'Assemblée avait perdu son pouvoir constituaut, que le septennat était fait et bien fait, que neudant septennat était fait et bien fait, que pendant sept ans, l'Assemblée et le pays devaient renoucer à la révendication de leurs espérances royalistes.

Pourquoi Me Dubcis n'est-il pas à l'Assembléo! Les électeurs du Gard l'avaient choisi, le succès de sa candidature était assuré. M. Numa Baragnon, que personne ne croyait candidat, vint le trouver et lui arracher, au nom du patriotisme, de l'intérêt de la cause monarchique et de la concorde entre les conservateurs, un désistement dont entre les conservateurs, un désistement dont lui, M. Numa Baraguon, ne tarda pas à profiter Nous l'avons dit Me Dobois est le Berryer de l'Hérault, il devrait être le Berryer de l'Assemblée nationale. Nous counaisons, p ur les avoir entendus, tous les orateurs de ce siècle : MM Lachaud, L. Fayre Alley, Desagner Cochin, de

Lachaud, J. Favre, 'Allou, Decumps, Cochin, de Falloux, P. Félix, P. Monsablé, Mgc Dupauloup, L. Brun, R. Duval, J. Simon, Thiers, Dufaure, Gambetta, Challemel-Lecur, pas un n'atteint à la hauteur de Me Dubois, c'est l'abondance de Cicéron, la remande de Damois, c'est l'abondance de Cicéron, la remande Demonthères, la rignant de Miss. force de Démosthènes, la vigueur de Mirabeau! Nous espérons pouvoir reproduire son in-

comparable plaidoyer, mais ce que nous ne pour cons jamais randre c'est l'attitude, le geste, la voix, le mouvement et la grandeur qu'il a révélées dans ces débats.

qu'il a reveitées dans ces débats.

Nous avions tout cont e nous. La droite modérée nous avait renié, nos meilleurs amis s'étaient mis à l'unisson, contre nous, avec nos adversaires. Depuis deux mois toute la pressa officience ayait entassé, pour nous attaquer et nous abattre, les violences, les démonsitions, les perfides insignations, on démonsitions. dénonciations, les perfides insinuations; on nous avait laissé croire, jusqu'au dernier moment, que la procès n'aurait pas lieu; des tentatives audzcieusement habiles avaient été faites pour nous amener à tuer nousmême cette correspondance. On avait choisi co jury du Nord devant le quel avait échoué M. Numa Baragnon quand il défendit les royalistes de Lille attaqués à leur retour

Douze membres du jury de cette année, ouvai nt nous être favorables : ce sont des catholiques notoires; neuf avaient obtenu congé pour la fête de l'Ascension. Les trois autres furent récusés par l'avocat général. Il nous faliut sur le reste de la liste prendre pour juges des bonapartistes et des républi-

Les autres, M l'avocat général les avait choists à la main dans un jury qu'il avait étudié pendant douze jours de session. Le département du Nord, bien à tort nous

en sommes surs comme heaucoup d'autres, passe pour antipathique à la royauté légitime. Enfin M. le Procureur-général, homme de taleut, orateur de l'école parlementaire libérale, ami sinon collaborateur du journal le Français, avait été choisi pour soutenir

Rendens-lui cette justice qu'il le fit avec Rendons-un cette justice qu'il le fit avec une rare tenacité, avec une habileté qui ne recule devent aucun moyen de succès. M. le procureur général s'est abaissé jusqu'à nus attaquer par des rapports de police que lui avait signalés une feuille de province dont le réfacteur en chef fut chassé du Figaro après avoir été chassé des bureaux la rue de Járusalem. Le jury pouvait hésiter à nous frapper pour ne pas atteindre notre confrère du Messager du Nord. Afin d'ôter ce scrupule aux membres du jury, M. la procureur général mit presque abso-lument hors de cause le rédacteur du Mes-sager du Nord que la loi considère comme l'auteur principal du délit, puisqu'il donne la publicité de son journal à nos correspon-dances privées. La loi nous donne rôle de complice, M. D sjardins nous présenta comme le seul et l'unique coupable. Il acceptait pour notre ami G. Véran, l'acquittement absolu, pour nous, il réclamait, au nom de la justice, au nom de l'ordre social, des princip-s conservateurs, et du patriotisme, une répression sans pitié. Pour arriver à ce résultat, pour nous faire jater en prison, pour les ministres qui se disent royalistes et avec Henri V, qui prétendent représenter la Droite royaliste, qui ont eux-mêmes travaillé jadis à la solution politique par la monarchie, M. la procureur géuéral a parlé quatre heures, en dany fais II rouse are quatre heures, en deux fois. Il nous à re-présenté comme un père Duchène du parti royali-le, comme un Rochefort des Biancs.

Parote d'honneur, nous étions perdu si nous n'avions pas eu le bonheur d'avoir pour uges des hommes intelligents et pour avocat, e premier oraleur de France.

La salle était comble; douze cents person-nes, au moins, de toutes les classes de la société douaisienne, étaient entassées dans cette encente et ont eu le courage de rester jusqu'à la fin du procès, neuf heures

M. le président Sauvage, qui a présidé M. le president Sauvage, qui a president l'audience avec une care dignité, dut à plu-sieurs reprises, pendant le plaidoyer du Me Dubois, rappeler à l'assemblée qu'il ferait evacuer la saile à la moindre marque d'imProbation ou d'approbation. Le résumé dura plus d'une heure. M. le président ne laissa pas échapper un seul des arguments du ministère public. Mais, empoigné lui-même par l'éloquence entrainante de notre défenseur, il ve fit de cette magnifique discussion

qu'un croquis incomplet.

Le crayon qui note reste inerte dans la main paralysée quand toutes les facultés de l'esprit sont captivées par une parole aussi puissante ! C'est ce qui nous explique que notre honorable confrère M. Bocher, du Temps, ait lui-même si superficiellement rendu la thèse politique de M° Dubois. La Gazette de France lui rendra, ce soir, sa vraie physionomie.

Si nous avions plus d'espace et si les discussions de l'Assemblée ne prenaient pas, en ce moment, si grande part dans les préoccupations publiques, nous aurions, très en détail, raconté par le menu l'histoire de

M. le président Sauvage ne crut pas devoir commenter le réquisitoire ni le plaidoyer de la défense. Rappelant simplement au jury les obligations que lui imposait sa mission, il lui donna lecture des douze griefs relevés contre nous. Pendant les vingt minutes que dura la délibération du jury, 50 personnes vincent jusqu'au banc de la prévention et de la défense encourager de leurs sympathies votre correspondant et témoigner de leur admiration pour son désenseur. Le jury, au milieu d'un imposant silence, ré-pondit: Non! douze fois, aux churges de l'accusation. Aussitôt, M. le président pro-nonça notre acquittement. Un immense applaudissement s'éleva dans la salle pour acqueillir ce verdict. El quand le pour accueillir ce verdict Et, quand le prévenu acquitté et son défenseur sortirent du Palais, la foule cria: Bravo! battit des mains et acclama Me Dubois. Cinquents personnes nous suivirent, au retour jusqu'à l'hôtel de PEurope. Aujourd'hui toute la presse indé-pendante applaudit au verdict du jury du Nord.

M. de Broglie a déposé à la tribune et lu des projets de loi sur la 2º chambre et sur les attributions des pouvoirs publics. La séance a été aussitôt levés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET Séance du vendredi 15 mai 1874. La séauce est ouverte à deux heures un

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par un des secrétaires, est adopté sans

contestation.

Une foule énorme se presse dans les tribunes publiques. Les places particulières sont aussi pleines, et, comme d'habitude,

les dames sont en majorité. Parmi les bruits de la dernière heure qui nous arrivent, nous ne pouvons nous dispenser de citer celui par lequel la fixation de l'ordre du jour serait remise à demain, sur la demande du centre droit.

Presque tous les députés sont à leurs bancs, causant et discutant avec une animation extraordinaire. On commente beaucoup l'arrivée de M.

Thiers a Versailles. Après une interruption de vinet minutes la séance est reprise par la lecture de quel-ques lettres de députés qui demandent des

M. B. ffet prend ensuite la parole en ces termes: « Vous m'avez élu pour la cinquième fois. Je suis prefondément touché de ces témoignages réitérés de confiance. Je ne puis y répondre que par un dévouement absolu; mais, malgré mon dévouement, je resterais nécessairement au-dessous de cette lourde tache, si je n'étais soutenu par le concours de tous mes collègues dans l'exercice d'une autorité dont je ne me servirai que dans l'intérêt de l'ordre, de la liberte et de la dignité de cette assemblée »

Après ce discours, qui est fortement ap plaudi, M. le duc de Broglie monte à la trioune et dépose le projet de loi relatif à la Chambre haute.

Des voix nombreuses lui crient : Lisez ! M. le vice président du conseil des mi nistres : Je viens par o de de M. le prési dent de la République et d'après le désir de votre commission constitutionnelle, déposer le projet de loi relatif à la chambre haute.

Nous avons du nous rappeler que le

pouvoir constituant est entre vos mains; vous en avez fait un premier usage en con-fiant le pouvoir à M. le maréchal de Mac-

· Vous vous êtes promis de ne plus revenir sur cette décision. .

Après avoir établi que la personne de M. le maréchal de Mac-Mahon même avait été our beaucoun dans la décision sept années de pouvoir, M. de Broglie poursuit

· Vous n'avez pas voulu établir défigitivement la forme républicaine. » Nous ne demandons pas anjourd'hui

de lier à la prorogation la proclamation d'une forme définitive de gouvernement. Nous considérons l'état de la patrie; ses malheurs, ses intélèts supérieurs deman-dent de conserver unis les citoyens de tous les partis sans leur demander aucun sacrifice d'opinion ni de leurs aspirations.

L'orateur ajoute que le ler article tend à instituer une deuxième chambre qui aura pour mission de pondérer l'autorité de la chambre élective, laquelle continucra d'être l'émanation du suffrage universel conservé, sans qualques restrictions.

sauf quelques restrictions.

Le projet porte, en outre, que la deuxième
Chambre aura le droit de dissoudre la Chambre élective.

L'une des deux chambres s'appellera le grand comeil, l'autre la chambre des repré-

Le Grand Con eil comprendra des membres nommés par les départements, des membres nommés par le président de la République après délibération du conseil des ministres

Les membres du grand conseil ne toucheront ni traitements, ni indemnité. En cas de vacance du pouvoir exécutif, le président du Grand Conseil exercera les

attributions du chef du gouvernement. Le duc de Breglie conclut en deman-

dant le renvoi du projet à la commission constitutionnelle.

Le renvoi est ordonné. Une longue et bruyante agitation suit lecture du projet déposé par le vice-

président du conseil. La discussion du projet concernant le travail des enfants dans les manufactures

est renvoyée à lundi. M. Rameau dépose un projet de loi ten-dant à la levée de l'état de siège dans le département de Seine et-Oise. La séance est levée à 3 h. 40.

Nous avons reproduit l'adresse envoyée par le Congrès de Tours à N. S. P. le Pape. Voici celle qui a été envoyée à Mgr le comte de Chambord :

Tours, la 30 avril 1874.

Monseigneur, Les représentants de la presse catholique et royaliste de province réunis à Tours pour formular de coucart et affirmer en formular de concert et ammer en corps leur convictions politiques, ont résolu, au début de leurs travaux, de déposer le té-moignage de leur inaltérable fidélité aux pieds du Roi, en qui reposent les espérances

de leur chère patrie. Vous êtes, Monseigneur, l'héritier des Vous êtes, Monseigneur, l'héritier des principes traditionnels qui firent la force de nos pères, et qui re laceront la France à la hauteur d'où les révolutions l'ont fait descendre. Les écrivains royalistes réunis ici en sont couvaincus, et s'engagent à faire tous leurs efforts pour assurer le triomphe de ces principes.

Daignez accueillir avec bonté,

Monseigneur, l'hommage de leur respectueux dévouement.

Le président: E. BENBZET.

Le vice-président : E. ROUX.

Le secrétaire : E. ROBERT.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants:

Augmentation: sur l'encaisse métallique, 9,089,000 fr.; avances sur lingots et titres, 2,8,2,000 fr; sur la circulation des billets, 4 millions 151,090 fc. — Diminution: sur le portefeuille commercial, 10 millions 173,000 fc.; sur les comptes du Trésor, 1,963,000 fc.; sur les bons du Trésor,

Espagne. — La Gazette de Prance a reçu

8,708,000.

Espacsk.— La Cazette de France a reçu la dépêche suivante:

«Bayonne, 15 mai (officiel) Le maréchal Elio résigne le commandement pour cause de santé; il reste ministre de la guerre. Dorregaray est nommé général en chef. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous prie de publier l'avis suivant:

« Sur la demande de notre Chambre de Commerce, M.le Directeur des Douanes a donné des instructions au Bureau de Wattrelos pour qu'il soit ouvert aux importations des produits alimentaires aux heures ci-ap è :

A six heures du matin en été, au

lieu de sept heures.

• A sept heures du matin en hiver,

au lieu de huit heures, de manière à ce que tous les produits alimentaires, venant de la Belgique par le bureau, puissent arriver en temps utile sur le mar che de Roubaix, pour la vente publique et la vente à la criée. » (Communiqué par la Chambre de Commerce.)

M. Louis Dupire, infirmier principal de l'hôpital civil de Roubaix, célébrait hier le cinquantième anniversaire de son entrée dans cet établissement charitable. A cette occasion, une messe solennelle aété célébrée dans la chapelle. Après la cérémonie, les infirmiers ont présenté un bouquet a leur chef et l'un d'eux l'a félicité au nom de tous. De son côlé la commission a adressé à l'honorable M. Dupire une lettre que nous sommes heureux de pouvoir publier.

Roubaix, le 15 mai 1874. La Commission administrative des Hospices de la ville de Roubaix à Monsieur Louis Dupice, infirmier principal de l'Hôpital civil de Roubaix; Monsieur,

La Commission des Hospices vient d'apprendre que vous célébriez aujourd'hui le cinquantième anniversaire de votre entrée au servica de l'Administration hospitalière.

Nous saisi-sons avec empressement cette occasion de vous témoigner toute notre satisfaction pour le zèle persévérant qui vous a animé pendant tant d'années dans l'exer-cice de vos fonctions charitables. Ni les fatigues ni les daugers n'en ont jamais ralonti l'ardeur qui semblait redoubler aux heures périlleuses où les fièvres épidémiques et le choléra désolaient nos ropula-

Nous avons résolu d'appeler l'attention de l'autorité supérieure sur une si lengue car-rière de dévouement et de solliciter une médaille d'houseur pour en récompenser les mérites exceptionnels. Nous sommes heureux de vous faire connaître cette résolu-

Veuillez agréer, Monsieur, avec nos féli-citations bien sincères, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berteaux, doyen; Henry Bossur; Louis Wattinne-Watine; Gri-MONPREZ CAVROIS; L. SCRÉPEL-CHRÉTIEN; François ERNOULT.

Nous applaudissons à l'heureuse initiative prise par la commission. Le modests dévouement de M. Dupire, les soins si affictueux et si intelligents dont il entoure les malades pauvres, la sollicilude louie désintéressée qu'il ne cesse de cur parter après leur sortie de l'hôpital, lui ont valu depuis longtemps

l'estime et la reconnaissance de notre population. Aussi ne doutons - nous point que l'autorité supérieure n'accède volontiers à la demande qui lui est faite. Jamais récompense honorifique n'aura été plus justement décernée.

On sait que le projet de loi électorale présenté par M. Batbie au nom de la Commission tend à fixer ainsi le nombre des députés : un député par arrondissement dont la population ne dé-passe pas 100,000 habitants; un député de plus par cent mille habitants ou par fraction de cent mille habitants.

Nous avons dit que la Commission des lois constitutionnelles a déposé mardi la liste des arrondissement où il y aurait plus d'un député, avec l'indication des cantons qui formeraient ces circonscriptions.

Voici la liste de ces arrondissements, pour le Nord.

Arrond. d'Avesnes: 172,335 habitants. 1re circonscription: Bavay, 16.027; Berlaimont, 10.222; Maubeuge, 38,526; Le Quesnoy (est), 13.005; Le Quesnoy (ouest) 14.116; total, 92.796.

2e circonscription : Avesnes (sud),14,323; Avesnes (Nord), 11.309; Laudrecies,15,628, Solre-le-Château, 12,516; Trélon, 25.763; total. 79.530.

Arrond. de Cambrai, 195, 191 habitants. 1re circonscription: le Cateau, 32.771 Clary, 32.994; Solesmes, 28.224; total, 93.989.

2e. Cambrai (est), 21 748; Cambrai (ouest), 25 482; Carmères, 28 166; Marcoing; 25,805; total, 101,202.

Arrond. de Douai, 116,180 habitants, 1re circonscription: Arleux, 43,820; Marchiennes, 21,202; Orchies, 17 930; total, 59 959

52.952. 2e, Douai (nord), 22,059; ouest, 21,221; sud, 19.948; total, 63,228.

sud, 19,948; total, 63,228.

Arrond. do Dunkerque, 118,096 habitants1re circonscription: Bergues, 15,541;
Bourbourg, 13,983; Gravelines, 19,758;
Wormhoudt, 15,215; total, 55,497.
2e Dunkerque (est), 23,586; Dunkerque (oset), 25,730; Hondschoote, 13,283; total, 62,898

Arroad. d'Hazebrouck, 110,283 habitants. 1re circonscription: Cassel, 14.242; Haze-brouck (nord), 15,379; sud. 14,055; Steen-voords. 14.540; total, 58.216. 2e, Bailleul (nord est), 17,368; Bailleul (sud est), 14,414; Merville, 20,285; total, \$2.067

62,599.

Arrond. de Lille, 555,262 habitants.

1re circonscription : Lille (centre), 23,205; nord est, 39,963; ouest, 24 055; total, 87,232. 2e. Lille (sud-est), 22,851; sud-ouest, 76,335; total, 99,186.

3e, Roubaix (est), 58,875; ouest, 38,822; total, 97,697.

4e, Armentières, 32,821; La Bassée, 16.07; Haubourdin, 27,811; Quesnoy sur-Deule, 20,188; total, 96,294.
6e, Tourcoing nord, 45,335; sud, 40,382;

total, 85,717 Arrond. de Valenciennes, 180,417 hab 1re circonscription : Bourham, 42,843; Coudé, 23,972; Saint-Amand rive droite, 19,335; rive gauche, 14,778; total, 100,948. 2e, Valenciennes(nord), 30,197; est, 23,324; sud, 25,948; total, 79,469.

On lit dans l'Emancipateur de Cam-

· Monseigneur le Cardinal-Archevêque est arrivé mar il soir, de retour de son voyage ad limina Apostolorum, accompagné par M. l'abbé Bernard, vicaire-général, et de M.l'abbé

Sudre, supérieur du Grand-Séminaire. » Son Eminence ne s'est ressentie en rien ni de la longueur, ni des fatigues de la route Sa santé est excellente, et nous pouvons remercier la divine Providence qui a daigué écouter nos vœux et exaucer nos filiales

M. Jean Baptiste Dubrulle, conseiller à la Cour d'appel de Douni, vient d'être créé, par bref de Sa Sainteté Pie IX, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-

Voici une question qui intéresse au plus haut point le commerce et que la loi du 19 février 1874 paraît laisser dans le doute.

Il s'egit des vignettes anciennement en usage dans le commerce pour les sommes de 500 à 1,000 fr.

La loi eu question porte : 1º qu'à partir du 1er juin 1874 il sera établi un timbre proportionnel pour les sommes de 500 à 600, de 600 à 700 fr., etc.; 2º que l'on a jusqu'au 19 mai pour se faire contre-timbrer les vignettes

Or, on se demande : 1º s'il faut faire contre-limbrer ces vignettes et payer un demi droit en sus, ce qui paraît excessif, puisque dans quelques jours le commerce n'aura plus à débourser cette somme; 2° s'il faut attendre le décret qui mette en vigueur la disposition

On répond à ces questions :

Les vignettes doivent être contre-timbrees dès à present. A partir du 1º juin, on pourra demander l'échange. En un mot, le négocient duit faire tout contretia brer avant le 19 mai, à l'exception des viguelles qu'il doit employer jusqu'au

Dimanche dernier a eu lieu le premier concours donné cette année par la fédération colombophile roubaisienne. Une médaille en argent était offerte par la société du Pigeon Vert, établie chez Jean-Louis Lepers, à l'estaminet de la Nouvelle Promenade, rue Bayart, 4; 445 pigeons ont pris part au concours. Le lâcher a eu lieu à Amiens à sept beures